



L'ACTUALITÉ

LES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL DU 26 NOVEMBRE 2021

La vie du Réseau

Le Président confédéral a ouvert la séance du Conseil d'administration par un point d'étape sur la consultation CAP CAPEB dont les résultats sont en cours d'analyse. Le groupe de travail « Structuration du Réseau » en tirera les enseignements afin que deux ou trois scénarios d'évolution soient proposés au prochain Conseil d'administration, l'objectif étant de premières prises de décision en assemblée générale 2022. S'agissant du financement des CAPEB régionales, un point d'information a été fait sur les remontées des CAPEB départementales pour informer la Confédération de la mise en œuvre opérationnelle de l'augmentation de la part employeur nationale de 0,02 % votée en assemblée générale.

Quant aux régions, 11 ont fait connaître le modèle qu'elles ont choisi (socle, cible ou intégré).

Le conseil a, par ailleurs, approuvé trois propositions émises par le Comité Stratégique de Suivi portant sur le versement d'acomptes dans le cadre des

futures conventions 2022, la mise à disposition des CAPEB régionales d'un budget affecté à la réalisation d'opérations de promotion des actions syndicales réalisées et enfin l'acceptation d'un délai raisonnable pour mettre en œuvre effectivement le modèle retenu pour la CAPEB régionale.

Le Conseil a examiné par ailleurs le résultat des audits diagnostics réalisés par le Groupe de Suivi du Réseau et qui concernent les régions Bretagne et PACA Corse, puis il a validé l'ensemble des propositions du COG du FDR qui concernaient 4 départements des Pays-de-la-Loire, le Bas-Rhin, mais aussi le Jura et les Ardennes. Enfin, le Conseil d'administration a pris connaissance des projets de campagne de communication digitale et d'achat d'espaces dans la PQR en décembre et en janvier pour soutenir la campagne de renouvellement des adhésions.

Les actualités formation

Le Conseil d'administration a ensuite examiné et approuvé un projet de convention avec le

CCCA-BTP qui prévoit, notamment, de réaliser des études prospectives sur les enjeux de l'apprentissage et l'évolution des attentes de la jeune génération, de sensibiliser les entreprises artisanales du bâtiment sur ces attentes, sur les nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes et sur les innovations émergentes en termes de gestes professionnels liés aux nouvelles technologies et nouveaux matériaux. La convention prévoit également d'accompagner la CAPEB dans le déploiement de certifications professionnelles. Le Conseil d'administration a ensuite approuvé une série de désignations, principalement dans les futures instances de Constructyts.

Questions sociales

Un point a été fait sur la dernière assemblée générale de l'APNAB et la prochaine réunion du Conseil d'administration de l'association qui doit notamment déterminer le budget 2022.

(Suite p. 4)





LORIS ENR

ÉCONOMIE

UN NOUVEAU DISPOSITIF DE COLLECTE DES CEE

Ce jeudi 2 décembre, la CAPEB a signé un accord de partenariat avec LORIS ENR du groupe ENERLIS en vue de mettre en place un nouveau dispositif de valorisation des CEE suite à la fin du partenariat avec Total.

LORIS ENR est un délégataire qui propose un accompagnement de deux types. Le premier prévoit une valorisation des CEE de façon indirecte et dans ce cas, la prime CEE est déduite de l'offre du professionnel, une convention de partenariat est signée pour le Rôle Actif Incitatif et la prime est payée au professionnel. Le second mode de fonctionnement est direct. Dans ce cas, tout

se fait directement avec le bénéficiaire : le versement de la prime CEE et l'engagement RAI.

Le site internet dédié au dispositif CEE CAPEB-LORIS ENR permettra dans un premier temps l'inscription des professionnels souhaitant bénéficier du dispositif mis en place. Une fois inscrits, ils auront accès à la plateforme qui permet la gestion des dossiers en temps réel :

LORIS dédie 2 équipes opérationnelles, l'une pour le traitement des dossiers en direct et l'autre pour les options indirectes. Une hotline technique est également prévue.

Un webinar vous est proposé le 15 décembre de 11h30 à 12h30 pour tout savoir sur ce nouveau dispositif de collecte des CEE et sur les évolutions réglementaires de la 5^e période. [S'inscrire ici.](#)

→ LA CAPEB SIGNE UN PARTENARIAT AVEC DIGITALEA - ATF

Ce 1^{er} décembre, le Président de la CAPEB a signé un accord de partenariat avec **Digitalea**, autrement dénommé **ATF**, société spécialisée dans le reconditionnement et la commercialisation de matériels informatiques professionnels notamment via

des plateformes de e-commerce. L'accord signé cette semaine vise à proposer aux entreprises adhérentes de la CAPEB du matériel informatique reconditionné afin d'accompagner la transition digitale du secteur d'une manière responsable et durable.



→ LES GAL : UN LEVIER POUR BOOSTER L'ENTRETIEN DU PATRIMOINE BÂTI

L'Europe soutient financièrement le développement de l'économie dans les territoires ruraux par de multiples moyens et notamment la démarche **LEADER**



(Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) qui s'inscrit dans les Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR) pilotés par les Conseils régionaux.

Ces programmes fournissent financements et moyens humains pour conduire des projets de développement. Ils sont mis en œuvre par les GAL (Groupes d'Acteurs Locaux) qui définissent les projets à porter au profit d'un pays, d'une communauté de communes ou d'une intercommunalité. Et ces GAL sont pilotés par des acteurs publics et privés. La CAPEB peut donc y envoyer des repré-

sentants pour participer aux orientations choisies et par conséquent essayer de valoriser ses priorités au sein des « fiches actions » que ces GAL établissent. Dans ce cadre, des actions d'entretien ou de restauration du patrimoine bâti local peuvent être conduites et financées. C'est donc un levier intéressant pour booster ces marchés au profit des entreprises artisanales du bâtiment locales. Les programmes couvrent une période de 5 ou 6 et sont en phase de renouvellement. Il y a donc lieu de se mobiliser pour les intégrer sans tarder. À bon entendre !

COMMUNICATION

→ LE CCCA-BTP RELANCE SA CAMPAGNE « LA CONSTRUCTION. DEMAIN S'INVENTE AVEC NOUS »

La campagne de communication « La Construction. Demain s'invente avec nous » repart pour sensibiliser les jeunes à la diversité et à la richesse des métiers du secteur.

Pour susciter de nouvelles vocations, cette campagne s'appuie, comme nous l'avons fait avec notre youtubeur ([voir YouTube « Au cœur des métiers de l'Artisanat du Bâtiment »](#)), sur de jeunes professionnels passionnés par leur métier. Les un(e)s et les autres expliquent que ces métiers de la construction sont innovants sur le plan technologique, s'exercent sur des types de constructions très diversifiés, se traduisent par un savoir-faire répondant aux enjeux environnementaux, permettent

de travailler dans une grande ou une petite entreprise au choix de chacun, s'exercent dans des conditions sécurisées, apportent une garantie d'emploi et offrent de vraies perspectives d'évolution de carrière.

Et la campagne invite les jeunes à choisir la voie de l'apprentissage pour se former à ces métiers. Pas de morosité ni de routine dans la construction : « chaque jour est un nouveau défi », tel est le message phare de cette campagne.

La campagne se décline par des affiches, flyer, brochure, stickers, mais aussi par un site dédié [laconstruction.fr](#), une présence sur les réseaux sociaux et des quiz de découverte des métiers. Le plan média est ambitieux avec 6 films publicitaires à la télévision et sur internet et une présence radio dans le cadre de l'opération #PassionConstruction du 5 au 19 mars prochain.



GOUVERNEMENT

→ BIEN VIEILLIR DANS LES PETITES VILLES DE DEMAIN

Lors de la première rencontre nationale Petites Villes de demain, la Ministre de la Cohésion des Territoires a annoncé le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en vue de soutenir l'émergence de 500 résidences dédiées à l'habitat senior innovant d'ici à 2026, dont 100 en 2022, dans les centres-villes des 1 600 villes de moins de 20 000 habitants du programme PVD. Cet AMI est permanent et sera examiné par lots d'une trentaine de projets à chaque fois. Ces projets devront permettre de mettre au point des solutions de logements à mi-chemin entre l'Ephad et le domicile du type résidences d'autonomie, habitat inclusif ou résidences

intergénérationnelles. Les villes qui comptent le plus de personnes âgées seront prioritaires. On notera parmi les acteurs de cette opération le réseau Soliha qui nous accompagne par ailleurs dans le développement de nos marques Handibat et Silverbat. Parallèlement, la Ministre déléguée à l'Autonomie, Brigitte Bourguignon, a lancé un travail en vue de mettre en place une « prime adapt' » dans la lignée de MaPrimeRénov' et dont le but sera d'aider les propriétaires à adapter leur logement aux nécessités du troisième âge. Elle devrait être dévoilée d'ici la fin de l'année. À suivre donc !



COMMUNICATION

→ RAPPEL : LES ADHÉRENTS DISPOSENT D'UN NOUVEL ESPACE SUR CAPEB.FR

Le site capeb.fr a été modifié pour proposer aux entreprises adhérentes [un nouvel espace qui leur est entièrement dédié.](#)



Ce nouvel espace adhérent est accessible à chaque adhérent(e). Il leur suffit de se connecter au site capeb.fr puis de cliquer sur

le bouton « connexion » en haut à droite de la page d'accueil pour voir apparaître le bouton « mon compte ». C'est à partir de là qu'il accède à son espace adhérent.

Cet espace lui permet de modifier lui-même ses informations. Aussitôt une notification mail est envoyée à l'adresse générale de la CAPEB avec l'objet « Espace Adhérent - Modification de la fiche artisan ». À noter que la modification des informations ainsi réalisée par l'adhérent ne sera pas prise en compte sur Isabat mais uniquement sur la fiche de l'artisan du site artisans-du-baitment.com.

L'espace adhérent ouvre par ailleurs un accès

direct aux services de la CAPEB départementale. L'ensemble des services présents sur le site internet est ainsi repris dans cet espace.

Toujours à partir de même espace, l'adhérent peut accéder directement à la rubrique partenaires de la CAPEB, locaux et nationaux, présents sur le site web.

Enfin, un formulaire de contact est prévu. Ainsi, dès qu'un artisan contactera sa CAPEB via ce formulaire, une notification mail sera envoyée à l'adresse générale de la CAPEB avec l'objet « Espace Adhérent – Contact ». [Pour en savoir plus, consultez la présentation en images de l'espace adhérent.](#)

MÉTIERS

→ SERRURERIE MÉTALLERIE : UN GUIDE DE CHOIX DE PROTECTIONS ANTI-BRUIT EN ATELIER

L'Union Nationale Artisanale de Serrurerie-Métallerie a travaillé avec l'IRIS-ST et l'OPPBTB pour mettre au point un guide de choix en ce qui concerne les protections anti-bruit en atelier, l'objectif étant d'aider les serruriers-métalliers à se protéger le plus efficacement possible des nuisances sonores.

Ainsi, ce guide répertorie les protections collectives et individuelles connues pour lutter contre le bruit et présente les avantages, les inconvénients et les critères de performance de chacune d'entre elles.

On rappellera que ce guide est l'une des actions qui avait été décidée suite à l'étude métier lancée en 2017 (également entre l'UNA, l'IRIS-ST et l'OPPBTB mais aussi les services de santé au travail) dans le but d'améliorer les conditions de travail des serruriers-métalliers en atelier. Cette étude avait été réalisée auprès d'entreprises de serrurerie-métallerie volontaires dans trois

régions de France et avait révélé que les professionnels peuvent être exposés à des niveaux de bruit conséquents engendrés par l'activité courante (meulage, soudure, perçage...). Or, l'exposition prolongée à des nuisances sonores peut causer des troubles auditifs sévères et irréversibles.

L'objectif est donc d'aider les professionnels à s'en prémunir et c'est précisément ce que permet le guide de choix en présentant les dispositifs de protection qui permettent d'éviter ou d'atténuer les conséquences de ces bruits, et ainsi de limiter l'exposition des professionnels.



Le guide de choix est disponible gratuitement en version numérique sur [capeb.fr](#), sur [iris-st.org](#) et sur le site de l'OPPBTB.



CESE

Le groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales s'est réuni ce lundi sous la présidence de Jean-Christophe Repon afin de préparer le bureau du CESE qui se tenait le lendemain. Il a notamment été question de la transversalité de plusieurs saisines, des procédures de votes à distance dans les commissions. Par ailleurs, la Commission Travail et Emploi se réunissait ce mercredi.

RÉSEAU

Le Président confédéral s'est rendu mardi à la CAPEB Normandie qui tenait son Conseil d'administration.



Il est par ailleurs intervenu devant les conseillers formation dont la communauté se réunissait ce vendredi. Enfin, il avait prévu de terminer sa semaine syndicale dans les Vosges où la CAPEB inaugurerait ses nouveaux locaux. Une occasion également de rencontrer les membres du Conseil d'administration de ce département.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

La Première vice-présidente en charge des affaires sociales, Corine Postel, s'est rendue ce mardi au cabinet de la Ministre du Travail accompagnée des Secrétaires généraux des fédérations interprofessionnelles de la CFTD, de l'UNSA et de la CGT pour obtenir des explications sur la non-parution des arrêtés de représentativité des organisations de salariés sur le champ des entreprises comptant jusqu'à moins de 10 salariés,

U2P

Le Bureau de l'U2P qui se tenait jeudi a pris acte de l'évolution de la situation sanitaire et des nouveaux risques qui pèsent sur l'activité. Il est par ailleurs revenu sur le renouvellement des conseillers et administrateurs dans les caisses de sécurité sociale et a décidé, si rien ne change, de faire un recours contre l'arrêté qui répartit les sièges au sein de ces caisses au détriment de l'U2P sur la base d'un mode de calcul totalement erroné. Il a également décidé de faire des recours relatifs à la représentativité patronale au titre des travailleurs indépendants et contre l'arrêté de représentativité patronale interprofessionnelle. Le Bureau a par ailleurs examiné des propositions paritaires pour renforcer la justice prud'homale, et le manifeste proposé par le FNSEA pour des ruralités vivantes. Enfin, il a préparé la réunion des CPRIA du 8 décembre.

PARTENARIATS

Le Président Jean-Christophe Repon a participé mercredi matin à une table ronde organisée par Hérige dans le cadre de la Semaine de l'Industrie.

BANQUES

Le Président de la CAPEB a reçu ce 2 décembre le Directeur général de la Fédération Nationale des Banques Populaires qui souhaitait lui présenter un produit susceptible d'intéresser les artisans du bâtiment.

QUALIT'ENR

Le Président de la CAPEB poursuit des entretiens avec les différents organismes de qualification pour faire un point sur l'activité mais aussi, et surtout, pour leur demander de soutenir l'expérimentation de la qualification chantier au lieu d'inciter les entreprises à prendre une qualification probatoire.

MÉTIERS

→ L'UNA CPC RÉUNIE CE MERCREDI 1^{ER} DÉCEMBRE

Jean-Claude Rancurel a réuni ses Conseillers Professionnels ce mercredi 1^{er} décembre 2021.

Ils ont commencé par déterminer le planning de leurs réunions en 2022 et envisager de nouveaux projets de webinaires. Les couvreurs pourraient ainsi en proposer un sur les dossiers techniques couverture tandis que les plombiers chauffagistes réfléchissent à évoquer l'avenir du fioul domestique et Facilprime, l'entretien des équipements et les nouveaux contrats, la PAC hybride gaz naturel ou GPL et Facilpass, les référentiels d'audits RGE pour les chauffagistes,...

les sujets ne manquent pas. Le Président et les conseillers de l'UNA Couverture Plomberie Chauffage sont ensuite revenus sur la réunion commune UNA/CNFA du 17 novembre dernier. Ils ont par ailleurs fait un point sur les travaux du groupe « photovoltaïque » confédéral que l'UNA nourrit avec l'UNA Équipement Électrique et Électro-Domotique. Après cette demi-journée commune, les couvreurs se sont réunis de leur côté pour faire un point d'étape sur les questions de formation,

l'enquête sarking, le démarrage des travaux sur le DTU 40.24 et les fiches d'autocontrôle PROFEEL pour les couvreurs. Pour leur part, les plombiers chauffagistes ont évoqué les travaux au sein de l'association PG et Habita+ d'une part et de l'Association Française de la Ventilation d'autre part. Ils ont aussi évoqué le dossier ramonage, le décret en attente sur le fioul et enfin l'actualité Qualit'EnrR.



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Le Conseil a, d'autre part, vivement regretté être toujours dans l'attente de la décision du Ministère du Travail quant à la publication des arrêtés de représentativité des organisations de salariés des entreprises comptant jusqu'à 10 salariés tout comme il l'est également des arrêtés de la représentativité patronale dans le bâtiment qui devaient initialement être examinés en novembre.

Il s'est, en revanche, félicité de la décision du juge qui a débouté la FFB et les organisations de salariés qui s'étaient associées à elle pour exiger, notamment, la nomination d'un administrateur judiciaire à l'APNAB.

Enfin, le Conseil s'est scandalisé du revirement de l'administration qui, suite au lobbying du Medef, a décidé de diviser par trois le nombre de postes de représentation de l'U2P au sein des caisses de sécurité sociale ! Une décision inadmissible que nous contestons vigoureusement.

Économie et Marchés

Au titre des questions économiques, le Conseil d'administration a fait le point sur le programme Oscar et l'opposition actuelle de la FFB à la mise en place d'accompagnateurs des professionnels dont l'action serait rémunérée par les certificats d'économies d'énergie, comme

les accompagnateurs des particuliers le sont. La CAPEB poursuit par ailleurs ses rencontres avec les organismes de qualification pour leur demander de permettre aux entreprises d'expérimentation la Qualification Chantier au lieu de les orienter vers une qualification probatoire.

Le Conseil a également considéré qu'il était nécessaire de rénover la marque ECO Artisan et, pour ce faire, a approuvé le lancement de deux études, la première pour identifier les attentes des artisans et des clients vis-à-vis de la marque ECO Artisan et la seconde pour étudier le marché et la concurrence de la marque.